



PROCES VERBAL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU 28 MAI 2010

Le 28 mai 2010 à 10 heures, le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées s'est réuni sous la présidence de Madame Elisabeth MEDARD, Présidente du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées.

Etaient présents :

Madame Elisabeth MEDARD représentante de l'association haute Aspe haut débit, présidente du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,
Madame Anne GOULET, Directrice des archives départementales des Pyrénées Atlantiques,
Monsieur Thierry PERCIE DUSERT représentant l'agence régionale pour l'environnement (*ARPE*),
Monsieur Francis GIORA, personnalité qualifiée dans le domaine du tourisme,
Monsieur Michel RHODES représentant la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (*SEPANSO*), section Béarn,
Monsieur Jacques LARREDE, représentant le centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes Pyrénées (*CPIE*),
Monsieur Didier BUFFIERE représentant le groupement d'intérêt public – centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (*GIP – CRPGE*),
Monsieur Bernard MOULES représentant l'association régionale d'élevage et développement agricole de la montagne ouest (*AREDA*),
Monsieur André CAZERES, Président de la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin,
Monsieur Pascal RUYSSCHAERT représentant de l'association « *via natura* »,
Monsieur François SASSUS représentant l'Office national des forêts (*direction territoriale*),
Monsieur Pascal LEGRAND représentant le comité régional de la propriété forestière Midi Pyrénées,
Monsieur Jean François REGNIER représentant de la fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Madame Cécile PONT représentante du comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées,
Monsieur Jean Louis LALANNE représentant le comité départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées,
Madame Jacqueline ARA représentante du Club alpin français des Hautes-Pyrénées,
Monsieur André VILLEMUR représentant Electricité de France – groupe d'exploitation hydraulique (*EDF-GEH*),
Monsieur Laurent SOLOME GENEVRAY représentant de la société Altiservices,
Monsieur Pierre COSTE représentant de l'association des amis du Parc National des Pyrénées,
Monsieur Jean Jacques CASTERET représentant de l'Institut occitan,

Assistaient avec voix consultative :

Monsieur Gilles PERRON, Directeur du Parc National des Pyrénées,
Monsieur Philippe OSPITAL, Directeur adjoint du Parc National des Pyrénées,
Monsieur Yves HAURE, Secrétaire général du Parc National des Pyrénées,
Monsieur Eric SOURP, Chef du service scientifique du Parc National des Pyrénées,
Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission « *charte du territoire* » du Parc National des Pyrénées.

../..

Etaient excusés :

Association inter professionnelle du mouton d'appellation d'origine contrôlée de Barèges - Gavarnie,
Mission agro alimentaire Pyrénées,
Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « *la gaule auroise* »,
Fédération communautaire des accompagnateurs en montagne - Hautes-Pyrénées,
Observatoire des sciences de l'univers et de la planète Midi-Pyrénées,
Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen,

Madame Elisabeth MEDARD, Présidente du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées, ouvre la séance et organise un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Elle accueille Monsieur Francis GIORA, personnalité qualifiée dans le domaine du tourisme, qui était jusqu'à quelques jours délégué régional au tourisme Midi-Pyrénées. Sa nomination au conseil économique, social et culturel a été validée par le bureau du Parc National des Pyrénées réuni le 4 mai 2010.

Madame la Présidente rappelle les missions du conseil économique, social et culturel. Il doit appuyer le conseil d'administration dans sa vision du territoire qui associe, au Parc National des Pyrénées, développement et protection. Le conseil économique, social et culturel est le partenaire de l'élaboration de la charte du territoire. Il se prononce sur le choix et la hiérarchisation des orientations stratégiques de la charte, il est force de proposition sur les objectifs opérationnels, les résultats à atteindre, les actions à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser et il assure le lien avec les acteurs publics et privés, les usagers et habitants.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- approbation du compte rendu de la réunion du conseil économique, social et culturel du 9 mars 2010,
- examen du projet règlement intérieur du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,
- élection du Vice Président du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,
- état des travaux préparatoires à la charte du territoire du Parc National des Pyrénées (*groupe de travail, conseil économique social & culturel, réunion des référents, etc...*),
- questions diverses.

Madame la Présidente du conseil économique, social et culturel propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

1. approbation du compte rendu de la réunion du conseil économique, social et culturel du 9 mars 2010 :

Avant de soumettre ce procès-verbal à l'adoption de l'assemblée, Madame la Présidente demande s'il y a des questions.

../..

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil économique, social et culturel du 9 mars 2010 est approuvé.

2. examen du projet règlement intérieur du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

Madame la Présidente demande à Monsieur Gilles PERRON, Directeur du Parc National des Pyrénées de présenter le projet de règlement intérieur. Il revient sur les principaux points de ce règlement qui sera soumis au conseil d'administration du Parc National des Pyrénées réuni le 1^{er} juin 2010 à Bedous en vallée d'Aspe.

Monsieur le Directeur demande aux membres du conseil de s'arrêter sur l'article 4 du dit règlement. Il est prévu un responsable, issu des rangs du conseil économique, social et culturel, par thème. Chaque thème correspond à un groupe de travail sur la charte du territoire. Chaque responsable aura la responsabilité d'animer les débats, au sein du conseil, autour du thème dont il a la charge. L'idée est que les membres du comité économique, social et culturel, grâce à ce système, s'intègrent au dispositif de préparation de la charte du territoire.

Ce dispositif doit évoluer dans le temps. La rédaction proposée permet de ne pas figer les choses.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions sur ce projet de règlement intérieur. Le texte suivant est approuvé par les membres du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

Vu l'article R331-33 du code de l'environnement qui reprend les attendus de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR: DEVN0826308D),

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2008, référence CA n°36 – 2008, créant le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 1^{er} décembre 2009, référence CA n°26 – 2009, organisant le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Conformément aux débats du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées réuni le 28 mai 2010,

..!..

Sur proposition du président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

le conseil d'administration délibère :

Article 1 - organisation en collèges :

Le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées est organisé en collèges. Les collèges suivants ont été retenus :

- *protection de la nature,*
- *monde agricole,*
- *gestionnaires d'estives,*
- *activité touristique,*
- *activité forestière,*
- *pêche et pisciculture,*
- *chasse,*
- *handicap et insertion,*
- *institutions,*
- *sports de nature,*
- *socio professionnels,*
- *culture et usagers,*

Article 2 - composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

Conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 11 décembre 2009, le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées accueillera :

- *des associations de protection de la nature agréées,*
- *des organismes publics ou associations représentant le monde agricole,*
- *des organismes publics ou associations représentant les gestionnaires d'estives,*
- *des organismes publics, associations ou personnalités qualifiées représentant l'activité touristique,*
- *des organismes publics ou associations représentant l'activité forestière,*
- *des associations ou personnalités qualifiées représentant la pêche et la pisciculture,*
- *des associations ou personnalités qualifiées représentant la chasse,*
- *des associations ou personnalités qualifiées représentant le handicap et l'insertion,*
- *des organismes publics ou privés à caractère institutionnel,*
- *des associations de sport de nature,*
- *des personnalités représentants des socio professionnels ou des usagers,*
- *etc..*

Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration « fixe la composition de ce conseil et les conditions de nomination de ses membres ».

Dans un souci d'efficacité, le conseil d'administration délègue la composition, et ses éventuelles modifications, du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées au bureau.

..!..

Il est rendu compte par le bureau, lors des conseils d'administration, de la composition du conseil économique, social et culturel et de ses éventuelles modifications.

Article 3 - missions du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

La délibération du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2008, référence CA n°36 – 2008, créant le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées, a précisée les missions du dit conseil.

D'ici l'approbation de la charte, le rôle du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées est de participer activement au processus d'élaboration du projet de développement durable du territoire :

- *il contribue à l'établissement et la consolidation du diagnostic du territoire,*
- *il se prononce sur le choix et la hiérarchisation des orientations stratégiques de la charte,*
- *il est force de proposition sur les objectifs opérationnels, les résultats à atteindre, les actions à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser,*
- *il assure le lien avec les acteurs publics et privés, les usagers et habitants.*

Une fois la charte approuvée, le rôle du Conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées sera de participer à sa mise en œuvre, à savoir :

- *suivre la mise en œuvre de la charte,*
- *participer à son évaluation,*
- *se prononcer sur les orientations en matière de partenariat, de politique contractuelle et d'animation de la vie locale.*

Article 4 – fonctionnement du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

Le président du conseil d'administration, dès que sa composition est décidée par le bureau, réunira le conseil économique social et culturel du Parc National des Pyrénées. Il en assure l'installation formelle et organise l'élection du président.

Le conseil économique, social et culturel élira, lors de sa séance d'installation, par analogie avec les règles posées dans le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées (délibération CA n°21-2009 du 1^{er} décembre 2009), son président.

Le président peut être assisté d'un vice-président élu dans les mêmes conditions. Cependant, ce dernier peut être élu à main levée si l'assemblée, sollicitée au préalable, le demande unanimement. Il représente le président en cas d'empêchement et sur son mandat impératif.

La charte du territoire du Parc National des Pyrénées est organisée autour de six thématiques : la valeur patrimoniale des vallées (aspects naturels, culturels et paysagers), l'agriculture et le pastoralisme, l'eau, la forêt, le tourisme durable, l'éco responsabilité et le cadre de vie. Au sein du conseil économique, social et culturel, il sera désigné un « responsable thématique » pour chacune d'entre elles.

..!..

La désignation sera effectuée après expression des candidatures et par un choix des membres du conseil économique, social et culturel. S'il n'existe pas de consensus et / ou si plusieurs candidatures sont maintenues, le Président du conseil économique, social et culturel peut faire procéder à un vote à main levée.

De nombreuses thématiques transversales apparaissant dans les réflexions des groupes de travail sur la charte du territoire, il pourra être procédé à un réajustement du champ de compétence des thématiques des responsables si de besoin.

Les « responsables thématiques » ont pour mission de coordonner les réflexions autour du thème qu'ils représentent. Pour se faire, ils s'appuieront sur les membres du conseil économique, social et culturel. Ils auront notamment lors de la rédaction initiale de la charte, et à l'occasion de ses éventuelles révisions, à suivre les thématiques qu'ils représentent et à réagir aux éventuelles propositions formulées.

Le Président du conseil économique, social et culturel les réunit autant que de besoin.

Le conseil économique, social et culturel se réunit aussi souvent que ses missions l'exigent et au moins une fois par an. Ses réunions sont organisées à Tarbes ou bien dans une des communes de l'aire optimale d'adhésion.

L'ordre du jour est préparé avec le directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées. La date et le lieu des réunions sont fixés conjointement par le président du conseil économique, social et culturel et le directeur l'établissement.

Des questions diverses peuvent être abordées, en dehors de l'ordre du jour, si leur caractère imprévu ou urgent le nécessite ou s'il s'agit de simples points d'information.

Les convocations sont adressées au moins dix jours francs avant la date de réunion du conseil économique, social et culturel. En cas d'urgence justifiée, le conseil économique, social et culturel peut être convoqué dans un délai de cinq jours francs.

Les dossiers correspondant à l'ordre du jour sont préparés et envoyés par le directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées assisté des services de l'établissement.

Dans toute la mesure du possible, l'ensemble des dossiers est adressé avec la convocation. Des pièces complémentaires peuvent néanmoins être adressées postérieurement à la convocation, voire remises en séance en cas d'urgence ou d'imprévu.

Les dossiers peuvent également être adressés par voie électronique. La liste des adresses électroniques des membres du conseil économique, social et culturel est régulièrement actualisée par les services de l'établissement.

../..

Des personnes extérieures peuvent être invitées par le président du conseil économique, social et culturel en fonction des sujets traités, ainsi que le maire de la commune où se déroule la réunion si elle est délocalisée en dehors de Tarbes.

Les séances du conseil économique, social et culturel ne sont pas publiques.

La presse n'y est pas admise.

Seuls les membres et les personnes invitées peuvent y assister.

Le directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées, assisté de ses services, assure le secrétariat des séances du conseil économique, social et culturel. Le procès verbal est adressé aux membres du conseil économique, social et culturel avant la réunion suivante.

Il est approuvé à la séance qui suit. Il est signé par le président du conseil économique, social et culturel sur proposition du directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées.

Le président du conseil économique social et culturel participe aux séances du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées avec voie consultative. Il présente un rapport annuel d'activité du conseil économique social et culturel du Parc National des Pyrénées auprès du conseil d'administration.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Ce projet est adopté à l'unanimité du conseil économique, social et culturel.

Madame la Présidente précise qu'il sera présenté au bureau du Parc National des Pyrénées, en date du 28 mai 2010, et au conseil d'administration du 1^{er} juin 2010. Cette assemblée décidera de son adoption.

3. élection du Vice Président du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

Elle organise, ensuite, l'élection du Vice Président du conseil économique, social et culturel tel qu'il est prévu au règlement intérieur. Elle a enregistré la candidature de Monsieur CAZERES André, Président de la commission syndicale de la vallée de Saint Savin. Elle demande s'il y a des candidats. Aucune candidature supplémentaire n'est enregistrée.

Madame la Présidente demande s'il y a des objections à ce que le vote se fasse à main levée. Il n'y en a pas.

Madame la Présidente organise le vote.

Monsieur CAZERES André est élu vice président du conseil économique, social et culturel. Après cette élection, il remercie l'assemblée de sa confiance.

../..

Il y voit un symbole car les commissions syndicales ont en charge des compétences dans le domaine du tourisme, du pastoralisme et de l'aménagement de l'espace. Il souhaite aider Madame la Présidente et le Parc National des Pyrénées à aller de l'avant.

4. état des travaux préparatoires à la charte du territoire du Parc National des Pyrénées (groupe de travail, conseil économique social & culturel, réunion des référents, etc...) :

Avant que ne soit présenté un diaporama, résumant les travaux et débats en cours sur le projet de la charte du territoire, Madame la Présidente précise que l'élaboration de la charte est une occasion unique et extraordinaire de faire travailler ensemble des élus et acteurs du territoire.

Elle demande à Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission « charte du territoire » au Parc National des Pyrénées, de présenter l'état des lieux de la préparation de ce document. Elle le fait à l'aide du diaporama suivant :

Six groupes thématiques ont été identifiés :

Commissions thématiques	Présidents
Agriculture et Pastoralisme	Jean Marc PRIM
Tourisme durable	Roland CASTELLS
Eco responsabilité des collectivités et cadre de vie	Alain LESCOULES
Eau	René ROSE
Valeur patrimoniale des vallées	Gérard CAUSSIMONT
Forêt	Vincent MEYRAND

Les groupes se sont réunis, depuis le mois de décembre 2009, de trois à six fois. Ils ont fait des propositions d'orientations présentées sous forme d'un tableau pour chaque thématique.

Organisation et construction des tableaux - une construction partagée :

- le tourisme durable :

Finalité : favoriser le développement d'un tourisme durable

Objectifs stratégiques :

Favoriser la découverte des territoires à partir d'activités respectueuses des patrimoines,

Accueillir tous les publics,

Favoriser des aménagements touristiques s'inscrivant dans une démarche éco responsable,

Favoriser l'éco responsabilité dans les pratiques touristiques afin de maintenir voire développer l'activité,

Communiquer

Poursuivre la coopération transfrontalière

Former et sensibiliser

Favoriser la découverte des territoires à partir d'activités respectueuses des patrimoines :

Valoriser les patrimoines des territoires,

Organiser et gérer la fréquentation,

../..

Favoriser les activités de pleine nature les plus respectueuses des territoires,
Accompagner la mutation des activités de pleine nature vers un développement durable,

Accueillir tous les publics :

Favoriser l'accueil des jeunes et des enfants à la découverte de la montagne,
Développer l'accueil de tous les publics,
Encourager les conditions de maintien d'un tourisme social,

Favoriser des aménagements touristiques s'inscrivant dans une démarche éco responsable :
Préserver la qualité du patrimoine architectural et paysager lors d'aménagements

Favoriser l'éco responsabilité dans les pratiques touristiques afin de maintenir voire développer l'activité :

Rationaliser les modes de transports,
Maîtriser l'énergie,
Organiser une politique d'achats éco responsable,
Préserver la ressource en eau,
Favoriser une meilleure gestion des déchets,

Communiquer :

Développer une communication sur le tourisme durable,
Mettre en place les outils nécessaires à la promotion d'un tourisme durable,
Valoriser dans la communication le caractère d'exception de ce territoire,

Poursuivre la coopération transfrontalière :

Coopérer avec nos partenaires espagnols,
Valoriser le label patrimoine mondial,
Valoriser la coopération entre les deux parcs nationaux,

Former et sensibiliser :

Œuvrer à la professionnalisation des acteurs touristiques,
Mener des actions de sensibilisation,

- le patrimoine culturel :

Finalité : Connaître, sauvegarder et valoriser la qualité et la spécificité du patrimoine culturel du territoire

Objectifs stratégiques :

Connaître le territoire,
Comprendre le territoire,
Conserver,
Valoriser et vulgariser,
Réinvestir les savoirs et les savoir-faire,
Soutenir la culture d'aujourd'hui,

Connaître le territoire :

Améliorer la connaissance,
Qualifier le patrimoine,

../..

Comprendre le territoire
d'un point de vue historique,
d'un point de vue ethnologique,

Conserver :
Conserver le bâti,
Conserver les éléments du patrimoine oral et les sources de l'histoire,

Valoriser et vulgariser :
Assurer la transmission de la culture,
Organiser la diffusion du savoir,

Réinvestir les savoirs et les savoir-faire :
... et les intégrer à des projets de développement durable,

Soutenir la culture d'aujourd'hui :
Connaître les partenaires et les démarches culturelles du territoire,
Accompagner et promouvoir l'émergence d'une production artistique par et pour le territoire,

- le patrimoine naturel :
Finalité : préserver le patrimoine naturel

Objectifs stratégiques :
Suivre et comprendre les évolutions pour anticiper,
Maintenir les qualités d'un patrimoine naturel exceptionnel et favoriser la prise en compte des solidarités écologiques qui s'exercent entre les différentes parties du territoire,
Sensibiliser pour faire évoluer les comportements et valoriser le patrimoine naturel,

Suivre et comprendre les évolutions pour anticiper :
Mettre en œuvre un observatoire du patrimoine naturel en partenariat avec les acteurs du territoire,

Maintenir les qualités d'un patrimoine naturel exceptionnel et favoriser la prise en compte des solidarités écologiques qui s'exercent entre les différentes parties du territoire :
Préserver les espèces, les milieux et les sites à valeur patrimoniale,
Préserver le bon fonctionnement et le bon état écologique des écosystèmes et des populations
Lutter contre les espèces invasives,
Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines, les espèces et les espaces,

Sensibiliser pour faire évoluer les comportements et valoriser le patrimoine naturel :
Favoriser l'appropriation et la mobilisation,
Diffuser les connaissances,
Valoriser le patrimoine et les actions entreprises,

../..

- le patrimoine paysager :
Finalité : préserver la qualité du cadre de vie

Objectifs stratégiques :
Améliorer et partager la connaissance des paysages du territoire,
Veiller au maintien de la qualité et de la variété des paysages,
Préserver les paysages remarquables,

Améliorer et partager la connaissance des paysages du territoire :
Mettre en place un observatoire des paysages sur le territoire,
Diffuser les connaissances,

Veiller au maintien de la qualité et de la variété des paysages :
Maîtriser l'urbanisation,
Encourager les pratiques agro-pastorales participant de la qualité des paysages,
Veiller au maintien des éléments constitutifs des paysages pyrénéens,

Préserver les paysages remarquables :
Choisir les paysages remarquables à préserver en priorité,
Proposer des plans de maintien de la qualité des paysages adaptés à chaque site,

- l'éco responsabilité et le cadre de vie :
Finalité : Améliorer la qualité de la vie sur le territoire

Objectifs stratégiques :
Améliorer le cadre de vie,
Tendre vers l'excellence environnementale,
Faciliter la vie quotidienne en montagne,
Sensibiliser et former au développement durable les habitants et les touristes,

Améliorer le cadre de vie :
Développer une nouvelle politique paysagère,
Améliorer la planification territoriale,
Poursuivre la mise en valeur patrimoniale des vallées,

Tendre vers l'excellence environnementale :
Mettre en place un observatoire des grands enjeux du développement durable et des indicateurs de suivi,
Favoriser une meilleure gestion environnementale des collectivités,
Réaliser des projets exemplaires,

Faciliter la vie quotidienne en montagne :
Maintenir les services publics,
Améliorer les services à la personne,
Développer une offre culturelle de qualité,

.../...

Sensibiliser et former au développement durable les habitants et touristes

- l'agriculture et le pastoralisme :

Finalité : maintenir une activité agricole viable, durable et dense permettant un entretien des patrimoines naturel, culturel et paysager (*pluri-vocations des espaces agro-pastoraux*),

Objectifs stratégiques :

Connaître et accompagner l'activité agricole et pastorale et sa population,

Pérenniser les exploitations,

Accompagner l'exploitation équilibrée des zones intermédiaires et des fonds de vallée,

Accompagner la présence et le travail des hommes en estive,

Connaître et accompagner l'activité agricole et pastorale et sa population :

Observer et suivre l'activité agro-pastorale en s'appuyant sur les données existantes et les partenaires,

Acquérir des connaissances supplémentaires sur l'activité agro-pastorale et son impact sur les espaces et les espèces,

Maintenir une animation agricole et pastorale permettant la prise en compte de la pluri-vocation des espaces agro-pastoraux,

Accompagner l'accueil et l'installation des agriculteurs et bergers dans les vallées et sur les estives notamment en favorisant le salariat,

Pérenniser les exploitations :

Diminuer les charges,

Valoriser et diversifier les produits et les services,

Rétribuer les aménités,

Accompagner l'exploitation équilibrée des zones intermédiaires et des fonds de vallées :

Maintenir une zone intermédiaire identifiable et exploitée,

Préserver les espaces agricoles en fond de vallée,

Accompagner les investissements structurants des exploitations agricoles,

Accompagner la présence et le travail des hommes en estive :

Améliorer les conditions de vie en estive,

Améliorer les conditions de travail en estive,

Améliorer la cohabitation avec les activités touristiques,

- la forêt :

Finalité 1 : Renforcer le caractère exceptionnel du patrimoine forestier sur le territoire

Objectifs stratégiques :

Identifier la forêt dans les patrimoines naturel, culturel et économique du territoire et son cadre de vie,

Sensibiliser les habitants, les propriétaires, les professionnels et les usagers du territoire,

../..

Identifier la forêt dans les patrimoines naturel, culturel et économique du territoire et son cadre de vie :

Intégrer la forêt dans la gestion durable du territoire,

Communiquer sur la multifonctionnalité de la forêt et la maintenir,

Améliorer la lisibilité de la forêt et des enjeux forestiers sur le territoire,

Sensibiliser les habitants, les propriétaires, les professionnels et les usagers du territoire :

Valoriser la valeur patrimoniale de la forêt,

Développer la communication sur le volet paysager,

Finalité 2 : Développer et pérenniser l'activité forestière sur le territoire

Objectifs stratégiques :

Améliorer le travail en forêt,

Valoriser l'activité forestière,

Améliorer le travail en forêt :

Valoriser et mieux rémunérer la plus value environnementale apportée aux chantiers,

Faciliter la lisibilité de l'accès à la ressource pour les acteurs de la filière,

Favoriser la transmission des savoirs et la formation,

Valoriser l'activité forestière :

Encourager une réflexion globale sur les critères d'exploitabilité,

Valoriser les qualités de bois produites localement,

Engager une réflexion territoriale sur le bois énergie et sur le bois bûche,

Promouvoir une perception noble du bois,

Finalité 3 : Concilier la production et la préservation des écosystèmes et des paysages du territoire

Objectif stratégique :

Enrichir la gestion forestière des connaissances sur le territoire

Renforcer l'effort de connaissance des écosystèmes forestiers et de leur dynamique sur le territoire,

Établir les bases d'un observatoire des écosystèmes forestiers,

Améliorer la disponibilité et faciliter l'intégration des connaissances auprès des propriétaires, gestionnaires et acteurs professionnels,

Favoriser la gestion intégrée des ressources forestières :

Rechercher une vision d'ensemble par massif

Inscrire la gestion forestière dans la spécificité des paysages et des écosystèmes pyrénéens :

Rechercher l'intégration paysagère des opérations de gestion,

Conserver la biodiversité et les caractéristiques spécifiques des habitats forestiers pyrénéens,

Préserver la qualité des habitats d'espèces remarquables,

../..

- l'eau :

Finalité : Maintenir, préserver et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques

Des thèmes transversaux sont ressortis :

- le paysage,
- l'observatoire du développement durable,
- la culture,
- la sensibilisation,
- l'excellence environnementale,
- la protection des milieux et des espèces,
- le social,
- l'économie,
- la gouvernance.

A l'issue de cette présentation, Madame la Présidente remercie les différents participants pour leur présentation et ouvre le débat. Elle précise qu'à l'issue de ces échanges chacun pourra se positionner pour être le référent d'une thématique.

Monsieur Laurent SOLOME GENEVRAY représentant de la société Altiservices, souligne la qualité du travail réalisé. Il est prometteur. Selon lui, le Parc National des Pyrénées devrait communiquer plus. La vision, sur le terrain, du Parc National des Pyrénées n'est pas celle que l'on pourrait imaginer. Le Parc National des Pyrénées est un outil de développement et non une contrainte. L'établissement, dans sa communication, doit insister sur ce point.

Monsieur Bernard MOULES représentant l'association régionale d'élevage et développement agricole de la montagne ouest, remarque également la qualité du travail effectué par les différents groupes de travail. Il appelle les participants à mettre de la perspective dans les débats. Des rapprochements entre les différentes réflexions doivent être conduits afin de parvenir à une vision globale. Sur l'urbanisation, il rappelle que le monde agricole est sensible aux questions foncières. Il souhaite que le conseil consacre un long moment, à l'occasion d'une prochaine séance, à ce sujet. Ce débat pourra s'articuler autour de deux idées : préserver l'activité agricole et protéger l'environnement.

Monsieur Thierry PERCIE DUSERT représentant l'agence régionale pour l'environnement, revient sur l'idée de la mise en place d'un observatoire. C'est une idée forte que l'on retrouve dans les conclusions de nombre de groupes de travail. Ce type d'observatoire ne doit pas limiter son champ d'intervention au seul territoire du Parc National des Pyrénées. De nombreuses choses se font au niveau régional notamment sur l'eau, l'énergie, la biodiversité, la nature et les paysages. Le Parc National des Pyrénées doit s'appuyer sur toutes ces réflexions.

Pour Monsieur Didier BUFFIERE représentant le groupement d'intérêt public – centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace -, les zones de montagne ont toujours été des zones de résistance mais cela n'a jamais entamé leur créativité.

..!..

Sur ces territoires, un travail sur l'identification des savoirs et leur transmission doit être conduit. Dans les vingt années qui viennent, les zones de montagne vont perdre 50 % de leurs habitants. Cela signifie qu'un effort conséquent doit être engagé pour conserver les savoirs. Il faut être ambitieux, dans nos propositions, sur la question de leur transmission.

Monsieur Pascal RUYSSCHAERT représentant de l'association « *via natura* », insiste sur la nécessité de faire de l'éco tourisme un point fort de la future charte du territoire.

Monsieur Jean Jacques CASTERET représentant de l'Institut occitan, souhaite que les terminologies soient harmonisées notamment dans les fiches relatives au patrimoine culturel et au tourisme durable. La charte ne doit pas être trop détaillée dans son contenu. Du point de vue des langues régionales, le Parc National des Pyrénées doit s'engager dans une politique de développement de l'occitan.

Monsieur Michel RHODES représentant la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest, section Béarn, trouve que les groupes de travail ont parfaitement identifié les enjeux même s'il y a souvent des contradictions entre différentes préconisations. Il se déclare sensible au problème du paysage et satisfait que certains problèmes soient abordés sous l'aspect transfrontalier. Les écologistes aragonais sont inquiets sur le versant sud. Ils lancent un cri d'alarme et demandent que le parc national soit étendu. Ce versant pourrait ainsi bénéficier d'une meilleure protection.

Pour Madame Anne GOULET, Directrice des archives départementales des Pyrénées Atlantiques, il faut aller plus loin dans le domaine transfrontalier.

Monsieur André VILLEMUR représentant Electricité de France – groupe d'exploitation hydraulique -, constate que les propositions des groupes de travail fondent un bon équilibre entre le développement des territoires et la préservation des patrimoines. Elles constituent une base intéressante à la future charte du territoire.

Monsieur Jacques LARREDE, représentant le centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes Pyrénées, insiste sur la nécessité d'approfondir les relations avec l'Espagne et notamment avec le Parc National d'Ordesa - Monte Perdido. Il souligne l'excellence du travail réalisé mais regrette que les relations avec l'éducation nationale soient très peu mises en valeur. Il conviendrait d'insister sur ce point. Il y a plus de vingt ans, un technicien était mis à disposition et travaillait avec les enseignants sur la sensibilisation à l'environnement. Il faudrait retrouver, à l'avenir, cette capacité d'intervention qui fait défaut aujourd'hui.

Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées annonce qu'une convention avec l'inspection d'académie sera prochainement signée.

Madame la Présidente rappelle que la charte est écrite pour quinze ans et qu'elle ne doit pas intégrer des actions et objectifs trop détaillés. Par ailleurs, il faut que l'établissement engage de fortes actions afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux du Parc National des Pyrénées. Dans quinze ans, ce sont eux qui négocieront la charte du territoire. Ce travail doit d'ores et déjà se préparer.

../..

Monsieur Michel RHODES revient sur la question du transfrontalier et notamment des transports. Dans un an, trois autoroutes gratuites arriveront à Jaca (*Huesca - Aragon - Espagne*). L'impact sur la fréquentation des vallées du Parc National des Pyrénées sera considérable. Il faut d'ores et déjà y réfléchir.

A l'issue de ces différentes interventions, Madame la Présidente demande s'il y a des volontaires pour animer la réflexion du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées sur la charte. Après débat, une liste des responsables thématiques est arrêtée :

- agriculture et pastoralisme : Monsieur Jean Pierre CAZAUX avec le soutien technique du groupement d'intérêt public – centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace,
- tourisme durable : Monsieur Pascal RUYSSCHAERT représentant de l'association « *via natura* »,
- éco responsabilité : Monsieur Thierry PERCIE DUSERT représentant l'agence régionale pour l'environnement,
- eau : Monsieur Jean-François REGNIER représentant de la Fédération Française de Pêche des Pyrénées-Atlantiques,
- patrimoine culturel : Monsieur Jean Jacques CASTERET représentant de l'Institut occitan,
- patrimoine naturel et paysager : Monsieur Michel RHODES représentant la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest, section Béarn,
- forêts : Monsieur Pascal LEGRAND représentant le comité régional de la propriété forestière Midi-Pyrénées.

L'assemblée valide cette liste.

Les référents du conseil économique social et culturel se réuniront en juillet 2010. Leurs adresses électroniques seront diffusées à l'ensemble des membres du conseil. Ils pourront communiquer leurs observations d'ici la fin du mois de juin 2010.

Monsieur Didier BUFFIERE revient sur un point de méthode. Il veut savoir si chaque membre du conseil économique, social et culturel peut s'adresser à un responsable thématique quand il a des remarques à faire sur la liste des actions.

Madame la Présidente lui confirme que la méthode est ainsi.

Pour Monsieur le Directeur, le monde agricole est intéressé par quasiment tous les thèmes. Il doit donc faire connaître ses remarques aux responsables thématiques concernés ou bien rédiger une note sur l'ensemble des propositions. Elle sera diffusée par les services du Parc National des Pyrénées.

Madame la Présidente demande à Monsieur le Directeur d'informer l'assemblée du travail sur le caractère du Parc National des Pyrénées tel qu'il devra figurer dans la charte du territoire.

...

Monsieur le Directeur précise que le conseil économique, social et culturel sera saisi du texte, définissant le caractère du Parc National des Pyrénées, afin de donner un avis. Cette définition devra être concise et argumentée. Elle sera opposable.

Monsieur André VILLEMUR demande si la définition du caractère concernera le cœur ou l'aire optimale d'adhésion. Monsieur le Directeur lui répond qu'elle concerne le cœur même s'il sera difficile de différencier ce qui relève de l'un ou de l'autre des territoires notamment dans la proximité territoriale. Juridiquement, la réponse est simple, c'est uniquement le cœur.

Madame la Présidente fixe, avec les membres de l'assemblée, la date de la prochaine réunion du conseil économique, social et culturel.

Elle aura lieu le vendredi 24 septembre 2010 à 10 heures au siège du Parc National des Pyrénées à Tarbes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Elisabeth MEDARD
Présidente du conseil économique,
social et culturel du Parc National des Pyrénées

Gilles PERRON
Directeur du Parc National des Pyrénées
Secrétaire de séance



